



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6071132

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/07/2026 8H49 C:005360 I:20022
V/REF : 1072700
V/Email reçu le Vendredi 17/07/2026 a 8H49

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 01377
IMMEUBLE : MARL.DIETRICH -1377
32/36/38, COURS ANDRE PHILIP
MARLENE DIETRICH
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 31 Juillet 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N 32 COURS ANDRE PHILIP-LOGEMENT SOUS PASS - 8EME ETAGE-CLES BAL
, CAVE . ACCES CAVE DISPO EN AGENCE A PARTIR DE LUNDI 20/07

MOTIF : INTERVENIR POUR CHANGEMENT CYLINDRE STANDARD CAVE N°28
1 CLE DE CAVE + 1 CLE ACCES CAVE DISPO EN AGENCE
CHANGER LE CYLINDRE ET DEPOSER LES NOUVELLES CLES EN AGENCE
RÉGLAGE DE PORTE COULISSANTE DE PLACARD REFIXATION+
SERRURE BL + 2 CLÉS

Donneur d'ordre : Mme J. DEFDAF

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 20/07 A 13H45 :
RECUPERATION DES CLES A L'AGENCE
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT SOUS PASS AU 8EME ETAGE
REGLAGE DES PORTES COULISSANTES DU PLACARD DE L'ENTREE ET DE LA CHAMBRE
REPLACEMENT DU CYLINDRE DE LA PORTE DE LA CAVE N28
REPLACEMENT DE LA SERRURE DE LA BOITE AUX LETTRES
CONTROLE DE L'ENSEMBLE
REMISE DE CLES A L'AGENCE

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 21/07/26 a 09H21 Mme M CONTAMIN

CS LCOMPTER Email envoyé le 21/07/26 a 09H20 Mme D. CHAMBLAS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6071132

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	57,98	57,98
2,00	MS00023-Reglage porte coulissante	2	52,71	105,42
1,00	MS00036-FP.Cylindre/demi cylindre europ.	2	52,71	52,71
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	2	52,71	52,71
TOTAL H.T.				268,82
T.V.A. a 10,00%				26,88
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>295,70</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1072700 du 17/07/2026

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

32 COURS ANDRE PHILIP
RES. LE MARLENE DIETRICH
69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01377-00001-00002-00081 H / Type 2 / 08

Etage : 08

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 01/08/2026

Observations

CLES BAL , CAVE . ACCES CAVE DISPO EN AGENCE A PARTIR DU

LUNDI 20 JUILLET 2026

LE LOGEMENT LUI EST SOUS PASS 1

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	57,99	57,99	5,80	63,79
MS00005 Changement cylindre standard cave n°28 1 CLE DE CAVE + 1 CLE ACCES CAVE DISPO EN AGENCE; CHANGER LE CYLINDRE ET ME DEPOSER LES NOUVELLES CLES EN AGENCE	1,00	50,00	50,00	5,00	55,00
MS00023 Réglage de porte coulissante de placard refixation,ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces enmouvement, y compris toutes sujétions HALL + CH1	2,00	52,72	105,44	10,54	115,98
MS00083 Serrure BL + 2 clés 1 CLE DISPO EN AGENCE MERCI DE ME CHANGER LA SERRURE BL ET DE ME DEPOSER LES NOUVELLES CLES EN AGENCE	1,00	52,72	52,72	5,27	57,99

Total H.T.	266,15
Total TVA	26,61
Total TTC	292,76

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



Bon de Commande

N° : 1072700 du 17/07/2026

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEFDAF Jasmine le 17/07/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence



Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **32 COURS ANDRE PHILIP RES. LE MARLENE DIETRICH 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **17/07/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1072700